

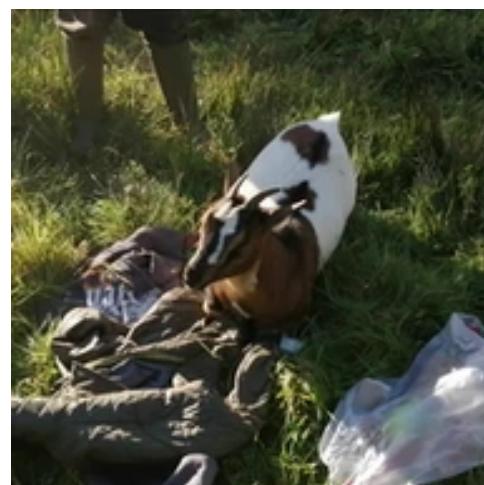


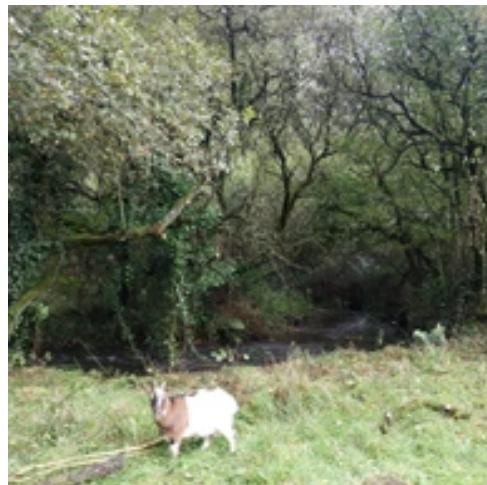
Grand nettoyage avant l'hiver.

Notre terrain est bordé par une rivière qui est en partie cachée par les ronces et des arbres étouffés car entremêlés. Sur les conseils de Natura 2000, nous avions commencé à éclaircir à la faux, ainsi qu'à la scie japonaise et au sécateur. Pas de bruit, pas de nuisance sonore pour les animaux qui sont nichés dans les trous au bord de celle-ci. C'est un réel plaisir de nettoyer ainsi.

L'année dernière nous avions eu peu de temps pour nous en occuper, mais le peu que nous avons pu faire a porté ses fruits ; développement des iris des marais en quantité, fleurs sauvages en tous genres, cet été c'était magnifique et bien plus agréable à regarder que les ronces ! Nous nous sommes rendus compte aussi qu'un afflux de libellules, de papillons s'était manifesté cette année, et aussi plus d'oiseaux encore que les deux années précédentes. Ils sont même venus nicher au ras du toit de notre maisonnette, sous la passe de toit, dans la paille qui n'a pas reçu l'enduit de finition. Les hérons viennent aussi se servir dans la rivière, aux endroits désencombrés. Les chevreuils nous rendent visite régulièrement, jusqu'à se présenter devant notre portail, incroyable, magnifique !

Cette année nous avons pris quelques jours pour travailler davantage à débroussailler. Une bonne partie de la rivière était cachée sous du branchage mort ou des feuillages trop épais. Beaucoup d'arbres s'entrecroisaient et ces masses ne permettaient pas au court d'eau de voir le soleil. Nous avons défriché, arraché ce qui était trop envahissant, on a maintenant l'impression de respirer pour elle. Nous avons choisi quels arbres pourraient se déployer tranquillement et coupé le reste qui va servir de bois de chauffage, ou pour des aménagements.





Au passage, nous avons remplis des sacs poubelles de bouteilles, de chaussures, de ferraille. C'est incroyable ce que l'on peut trouver sur un terrain en zone naturelle. Quand je pense qu'on nous a traité de nuisibles ! La bonne blague ! Nous passons notre précieux temps à embellir, nettoyer, planter, pour que cet endroit devienne vraiment un lieu privilégié, autant pour l'humain que pour les animaux. Lorsque Harald a creusé les trous pour accueillir les arbres fruitiers, il a mis de côté du plastique, des chaussures, des bouts de ferrailles là encore, des bouteilles, un vrai dépotoir !

Je prends soin de souligner que cet endroit était devenu une décharge publique avant d'être nettoyé à fond par l'ancienne propriétaire. Des bennes complètes ont été remplies de tout ce que vous voulez. On a trouvé un toilette caché sous des branchages il y a quelques semaines encore, on trouve des caissons dans la rivière, des vêtements, sacs, chaussures dans la colline. Nous faisons le ménage pour le plus grand bien de cette terre. Bien des personnes avant nous n'ont eu aucun scrupule à salir ce lieu, les même personnes qui

vont montrent du doigt et vous traitent de vaux rien, de manouches et j'en passe et des meilleurs, sans savoir même qui vous êtes. Aujourd'hui, il est important non seulement de retrouver notre souveraineté, mais aussi de revaloriser certains endroits qui ont été appauvris par la main de l'homme. Ah c'est facile de dire vous n'avez pas le droit de..., mais concrètement, qu'est ce qui est fait pour protéger certaines terres soi disant naturelles ? Pourquoi a-t-on fermé les yeux sur ce lieu lorsqu'il se remplissait d'ordures en tous genre ? Je ne supporte pas l'idée qu'on jette un papier à terre, alors vous imaginez bien ce que ça donne lorsque nous trouvons des carcasses de cuisinière enfouies sous l'herbe...Y'a pas de mots, ce n'est pas excusable. Alors nous, Harald et Amalia, nous avons pris le droit de nous occuper de ce lieu en conscience, nous ne sommes pas des destructeurs, bien au contraire...C'est gratifiant de s'occuper d'un lieu comme celui ci, voir la nature se développer et prospérer.

Encore aujourd'hui il nous arrive de rencontrer des gens qui, comme par hasard, on entendu parler de nous, mais pas en bien. Ils nous regardent et nous disent, c'est fou vous ne correspondez pas du tout à ce que j'ai entendu sur vous ! Il ne vaut mieux pas que vous sachiez...Ça fait toujours plaisir !

Cela ne nous atteint plus, nous savons qui nous sommes et l'action que nous menons ici est honorable, comme tant de gens qui prennent soin de protéger leur lieu. Ce devrait être un acte naturel quotidien, on ne devrait pas demander ou attendre une autorisation pour agir de la sorte.

Vu la tournure que prennent les choses aujourd'hui, si les gens n'agissent pas, je ne vois pas comment on pourra s'en sortir demain.

Entretenir sa terre est essentiel, c'est aussi pour cela que nous mettons tant de cœur à l'ouvrage. Si grâce à notre superficie demain nous pouvons nourrir plus de gens que « nous », alors nous serons heureux d'avoir vécu toutes ces expériences gratifiantes. Nous ne pensons pas qu'à nous, loin de là, ce lieu deviendra un lieu de rencontres, d'initiations, de développement personnel, où le contact avec la nature et les animaux amèneront un retour à soi et une prise de conscience nécessaire pour que l'humanité se développe autrement. Notre but est là.

Nous rencontrons des personnes qui à l'heure actuelle ne peuvent plus construire leur maison vu le prix des matériaux. Ils se retrouvent avec un terrain, un crédit, mais pas suffisamment d'argent pour réaliser leur rêve. Ils se tournent vers nous avec l'envie d'apprendre à construire autrement, avec des matériaux sains, qu'ils pourraient trouver localement au cœur de leur village ou village voisin. Notre démarche crée une dynamique qui nous réjouie. Si demain des personnes se retrouvent dehors, on sera heureux de leur apprendre comment construire un petit nid d'amour avec pas grand chose au final. Chacun doit avoir le droit à un toit sur la tête et ce toit doit être choisi.

Au passage petite piqûre de rappel importante, voici la charte de l'environnement 2004. Cette charte est-elle respectée ??? Je ne crois pas...

Charte de l'environnement

Loi constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)

Le peuple français,

Considérant :

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins,

PROCLAME :

Article 1er. Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2. Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3. Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4. Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5. Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en oeuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6. Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7. Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8. L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9. La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10. La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

Depuis notre venue ici, l'idée de faire un reportage était présente. Une personne est venue vivre avec nous au quotidien pendant une semaine pour s'imprégner de l'énergie du lieu, pour apprendre à nous connaître. Une reporterre de confiance écrit sur nous, sur notre vie. Nous lui avons ouvert les portes de notre lieu, mais surtout de notre cœur et c'est en toute confiance qu'on lui confie le tissage de notre reportage.

Une réelle étape pour nous, une joie de pouvoir partager autrement que par les écrits, les photos.

Vivre autrement, c'est un retour aux choses naturelles, à des gestes simples qui peuvent tout changer et je crois qu'il est important aujourd'hui que chacun puisse faire de son mieux en fonction de sa vie pour s'améliorer, améliorer son quotidien, par conséquent améliorer notre monde dans son fonctionnement, et sa manière de penser.

A bientôt ! Harald & Amalia

www.lataniereduvaldelandeleau.com